

Vaccin à ARNm contre la COVID-19 pour les adolescents et les adultes

Pfizer et Moderna

Santé publique – Fiche d'information pour parents et tuteurs

Décembre 2022

Manitoba 

La vaccination est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada¹. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Le vaccin à ARNm contre la COVID-19 est administré par injection (au moyen d'une aiguille) de deux doses, à deux dates distinctes. On donne à ces deux premières doses le nom de « série primaire ». L'information fournie dans la présente fiche porte sur la série primaire du vaccin à ARNm contre la COVID-19 et concerne les personnes âgées de 12 ans et plus.

Les recommandations relatives au vaccin contre la COVID-19 diffèrent pour les personnes qui sont modérément ou gravement immunodéprimées. Si vous êtes une personne modérément ou gravement immunodéprimée en raison d'une maladie (p. ex., greffe d'organe, leucémie, lymphome) ou d'un traitement (p. ex., chimiothérapie, stéroïdes à forte dose) ou si vous avez une maladie auto-immune (p. ex., polyarthrite rhumatoïde, sclérose en plaques), reportez-vous à la fiche d'information intitulée « Vaccin contre la COVID-19 : Information pour les personnes qui ont une maladie auto-immune ou qui sont immunodéprimées », que vous trouverez à l'adresse manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Qu'est-ce que la COVID-19?

Les coronavirus (CoV) sont une grande famille de virus qui causent des maladies allant du simple rhume à des affections plus graves. La COVID-19 est une maladie contagieuse causée par le virus SARS-CoV-2, qui fait partie de la famille des coronavirus. Le virus responsable de la COVID-19 peut se propager d'une personne à une autre par les aérosols et les gouttelettes respiratoires rejetés par une personne infectée. Nous créons des aérosols et des gouttelettes respiratoires pendant nos activités de la vie courante, par exemple en parlant, en toussant, en respirant, en éternuant ou en chantant. La COVID-19 peut aussi se propager si nous touchons un objet sur lequel repose le virus et que nous portons ensuite nos mains non lavées à notre bouche, à notre nez ou à nos yeux. La plupart des personnes infectées par le virus développeront des symptômes d'une maladie respiratoire allant de faibles à modérés, mais le virus peut toucher différentes personnes de diverses façons. Certaines seront gravement malades et nécessiteront une consultation médicale.

Des données à jour portant sur les infections à la COVID-19 au Manitoba sont publiées à l'adresse manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/covid-19/index.fr.html.

Pourquoi devrais-je recevoir le vaccin contre la COVID-19?

Les vaccins jouent un rôle important dans la réduction des répercussions de la COVID-19 sur la population, y compris en diminuant considérablement le risque d'hospitalisation. Les données dont nous disposons – qui évoluent continuellement – indiquent que deux doses du vaccin restent efficaces pour prévenir les formes graves de la maladie et l'hospitalisation chez la plupart des gens. Les vaccins constituent la meilleure défense contre le virus. Les membres de la population sont encouragés à se faire vacciner dès qu'ils sont admissibles et à recevoir le nombre de doses recommandées pour obtenir la meilleure protection.

Plusieurs vaccins contre la COVID-19 ont été approuvés et sont offerts au Canada. Les vaccins recommandés à privilégier contre la COVID-19 sont les vaccins à ARNm de Pfizer et de Moderna. Pour en savoir plus sur le mode d'action des vaccins à ARNm contre la COVID-19, rendez-vous à la page canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/medicaments-vaccins-traitements/vaccins/type-armn.html.

¹ Agence de la santé publique du Canada.

Le vaccin de Novavax est un type différent de vaccin contre la COVID-19 qui peut être offert au Manitoba aux personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas recevoir un vaccin à ARNm contre la COVID-19, qui est le vaccin recommandé à privilégier. Pour en savoir plus sur le vaccin de Novavax, consultez le manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas recevoir un des vaccins à ARNm ou le vaccin de Novavax.

Quel vaccin à ARNm contre la COVID-19 devrais-je recevoir?

On recommande aux adolescents et aux jeunes adultes âgés de 12 à 29 ans de recevoir le vaccin de Pfizer pour toutes leurs doses en raison du risque plus faible de myocardite ou de péricardite (inflammation du muscle cardiaque ou de la paroi du cœur respectivement) que présente ce vaccin comparativement au risque que pose le vaccin de Moderna pour ce groupe d'âge.

Les adultes de 30 ans et plus peuvent recevoir n'importe quel vaccin à ARNm (à savoir ceux de Pfizer ou de Moderna). Il est recommandé de se faire administrer le même vaccin à ARNm pour les deux premières doses, si possible. Toutefois, la combinaison de différents vaccins à ARNm est sécuritaire et efficace. L'un ou l'autre de ces vaccins (Pfizer ou Moderna) peut être offert si :

- le vaccin à ARNm reçu pour la dose précédente n'est pas disponible;
- le vaccin reçu pour la dose précédente n'était pas un vaccin à ARNm (p. ex., AstraZeneca ou Janssen);
- le vaccin qui a été utilisé pour la dose précédente est inconnu.

Vous pouvez vous faire administrer le vaccin contre la COVID-19 en même temps que d'autres vaccins (vivants ou inactivés).

Quand devrais-je recevoir le vaccin contre la COVID-19?

Une série primaire complète de vaccins contre la COVID-19 exige deux doses. Il est recommandé que les personnes ne présentant aucune contre-indication après la première dose de tout type de vaccin contre la COVID-19 reçoivent leur deuxième dose huit semaines plus tard. Les personnes qui souhaitent recevoir leur deuxième dose avant le délai recommandé de huit semaines peuvent la recevoir 28 jours après la première dose. Elles devraient toutefois discuter des risques et des avantages avec leur vaccinateur ou leur fournisseur de soins de santé avant la vaccination pour être au fait des risques liés à l'administration précoce de la deuxième dose. Plus le délai est long entre les doses, plus la réponse immunitaire est forte.

De l'information sur les doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 peut être consultée à l'adresse manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html. Ces renseignements doivent être passés en revue dans le cadre du processus de consentement éclairé pour les deux premières doses de rappel.

Effets secondaires courants et possibles du vaccin à ARNm contre la COVID-19

En général, les effets secondaires des vaccins de Pfizer et de Moderna observés pendant les essais cliniques étaient semblables à ceux d'autres vaccins. Généralement légers ou modérés, ces effets disparaissaient quelques jours après la vaccination et comprenaient les suivants :

- douleur, rougeur et enflure au point d'injection;
- frissons;
- sentiment de fatigue et fièvre;
- maux de tête;
- douleurs musculaires et articulaires;
- nausées et vomissements.

Ce sont des effets secondaires courants du vaccin qui ne présentent aucun risque pour votre santé. La prise de médicaments en vente libre comme l'acétaminophène (p. ex., Tylenol®) ou l'ibuprofène (p. ex., Advil^{MD}) peut être envisagée pour le soulagement de ces effets indésirables (comme la douleur ou la fièvre respectivement) si ces effets surviennent **après la vaccination**.

Pour obtenir la liste complète des effets secondaires possibles, consultez la monographie du produit fournie par le fabricant au manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html ou adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé.

Effets secondaires rares possibles du vaccin à ARNm contre la COVID-19

Après avoir approuvé un vaccin et autorisé sa commercialisation au Canada, Santé Canada continue de surveiller les études de pharmacovigilance afin de détecter et de repérer d'éventuels problèmes d'innocuité. Depuis que les vaccins à ARNm contre la COVID-19 sont utilisés au Canada et dans d'autres pays, les études de pharmacovigilance ont révélé les rares réactions suivantes après la vaccination, qui toucheraient moins de 0,1 % des personnes vaccinées :

1. De rares cas de myocardite ou de péricardite (inflammation du muscle cardiaque ou de la paroi du cœur respectivement) ont été signalés après l'administration de vaccins à ARNm. Ces réactions touchent principalement les hommes de moins de 30 ans, surviennent plus souvent après la deuxième dose du vaccin, habituellement dans la semaine suivant la vaccination, et sont moins courantes avec le vaccin de Pfizer qu'avec celui de Moderna. Les myocardites et les péricardites liées à la vaccination sont beaucoup moins graves que celles qui sont causées par une infection. La majorité des cas ont bien répondu au traitement et se sont rétablis rapidement.

Les signes et les symptômes de myocardite et de péricardite peuvent comprendre l'essoufflement, les douleurs thoraciques ou la sensation d'un rythme cardiaque rapide ou anormal. Si vous présentez l'un de ces symptômes, rendez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche

2. De très rares cas de paralysie de Bell (faiblesse ou paralysie d'un côté du visage) ont été signalés après l'administration de vaccins à ARNm. Le plus souvent, toutefois, la paralysie est temporaire; dans de rares cas, il peut y avoir des complications à long terme.

Les signes et les symptômes de la paralysie de Bell ont tendance à apparaître soudainement et peuvent comprendre une faiblesse légère ou une paralysie totale d'un côté du visage touchant les mouvements des muscles faciaux, des maux de tête, une perte de sensation dans le visage, de l'hypersensibilité aux sons dans l'oreille touchée ou une perte du sens du goût. Si vous développez ces symptômes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Des réactions allergiques graves sont également possibles après la vaccination. Il est important de rester sur les lieux de la vaccination pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin dans l'éventualité peu probable qu'une réaction allergique grave se déclare. Ces réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Elles peuvent apparaître jusqu'à une heure après l'administration du vaccin. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique de vaccination, composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour une prise en charge immédiate.

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un fournisseur de soins de santé ou communiquez avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin à ARNm contre la COVID-19?

Par mesure de précaution, les personnes qui ont développé une myocardite ou une péricardite après avoir reçu une dose du vaccin à ARNm contre la COVID-19 devraient reporter l'administration d'autres doses de vaccin contre la COVID-19 jusqu'à ce que plus de données soient disponibles. Les personnes qui préféreraient ne pas retarder la vaccination devraient parler avec leur vaccinateur ou à leur fournisseur de soins de santé au sujet des risques et des avantages de poursuivre la vaccination. Les personnes qui ont des antécédents de myocardite non liée à l'administration d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 devraient consulter leur équipe de soins cliniques avant la vaccination.

Une consultation avec un allergologue est requise avant la vaccination si vous êtes allergique à une substance active ou à tout ingrédient contenu dans le vaccin de Pfizer ou de Moderna, ou si vous avez eu une réaction allergique grave après avoir reçu la première dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19. Une réaction allergique peut être mortelle. Pour obtenir des renseignements sur les ingrédients du vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie du produit fournie par le fabricant au manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html ou adressez-vous à votre vaccinateur ou à votre fournisseur de soins de santé. Le vaccin contient deux ingrédients qui sont des allergènes potentiels connus comme causant de possibles réactions allergiques, y compris des réactions graves :

1. le polyéthylène glycol est un ingrédient des vaccins de Pfizer et de Moderna que l'on peut trouver dans une multitude de produits, notamment les produits de préparation colique pour coloscopies, les laxatifs, le sirop contre la toux, les cosmétiques, les solutions pour verres de contact, les produits de soins de la peau, certains médicaments, ainsi que comme additif dans certains aliments et certaines boissons. Les personnes allergiques au polyéthylène glycol peuvent aussi être allergiques au polysorbate 80. **Si vous êtes allergique au polyéthylène glycol ou au polysorbate 80, quelle que soit la gravité de la réaction, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé avant de vous faire vacciner;**
2. la trométhamine, que l'on trouve dans certains médicaments et dans certains produits de contraste (colorants). **Si vous avez eu une réaction allergique après avoir reçu un produit de contraste ou si vous êtes expressément allergique à la trométhamine, quelle que soit la gravité de la réaction, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé avant de vous faire vacciner.**

Les réactions allergiques surviennent généralement peu de temps après l'administration du vaccin. **C'est pour quoi vous devez demeurer en observation pendant au moins 15 minutes après l'immunisation.**

Vous pouvez vous faire vacciner si vous avez des allergies non liées au vaccin, comme des allergies saisonnières ou environnementales ou, encore, aux piqûres d'insectes ou aux aliments. Parlez à votre vaccinateur ou à votre fournisseur de soins de santé à propos de toutes vos allergies avant de vous faire vacciner.

Il est recommandé que vous attendiez six mois après votre dernière infection à la COVID-19 (confirmée par un test PCR positif ou un test antigénique rapide, par exemple) avant de vous faire administrer votre prochaine dose de vaccin. À tout le moins, vous devez attendre que vos symptômes aient disparu et que votre période d'isolement recommandée soit terminée.

Si vous avez déjà été infecté par la COVID-19 et que vous avez reçu un traitement aux anticorps monoclonaux (p. ex., Sotrovimab, Casirivimab ou Imdevimab), vous devez attendre 90 jours avant de recevoir le vaccin contre la COVID-19.

Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez, y compris le vaccin contre la COVID-19, sont consignés dans votre fiche d'immunisation, dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet aux fournisseurs de soins de santé de connaître les vaccins que vous (ou les personnes à votre charge) avez reçus ou devez recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé du Manitoba et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux des personnes à votre charge. Vous pouvez choisir de ne pas révéler ces renseignements médicaux personnels aux fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre bureau local de santé publique ou à un fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir votre fiche d'immunisation du Manitoba, votre carte d'immunisation du Manitoba ou votre certificat de vaccination pancanadien et en savoir plus à ce sujet, rendez-vous à la page manitoba.ca/covid19/vaccine/immunizationrecord/residents.fr.html.

Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Pour en savoir plus au sujet de la COVID-19 ou des vaccins qui vous protègent contre cette maladie, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Vous pouvez également téléphoner à Health Links – Info Santé au **204 788-8200** (à Winnipeg) ou au **1 888 315-9257** (sans frais au Manitoba).

Ou consultez :

Gouvernement du Manitoba : manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada : canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
